



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

B.A.F.

Sommaire

EXAMENS

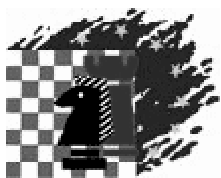
COORDONNEES

STAGES

INFORMATIONS

PRECISIONS

IMPOTS



BULLETIN

des

ARBITRES FEDER AUX

D.N.A. – F.F.E.
B.P. 2022
34024 Montpellier cedex 1
Téléphone : 04.67.60.02.24

N°104
DECEMBRE 2004

SOMMAIRE DU BAF N° 104

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------|
| LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE <i>Par Francis DELBOE</i> | page 3 |
| TITRES ET SANCTIONS <i>Par Serge COLIN</i> | page 4 |
| EXAMENS sujets et corrigés (session de novembre 2004) <i>Par Thierry PARIS</i> | page 5 |
| COORDONNEES DNA – SUPERVISEURS - FORMATEURS | page 13 |
| STAGES DE FORMATION D'ARBITRES | page 16 |
| COORDONNEES DRA | page 17 |
| LA DNA VOUS INFORME <i>Par Francis DELBOE</i> | page 19 |
| APRES LE CONGRES DE LA FIDE <i>Par Francis DELBOE</i> | page 22 |
| CONSIGNES POUR LES TOURNOIS DE NOEL <i>Par Stephen BOYD</i> | page 23 |
| QUESTIONS REPONSES <i>Par Stéphane ESCAFRE</i> | page 24 |
| TOURNOI FIDE FICTIF <i>Par Jean-Claude TEMPLEUR</i> | page 25 |
| REGIME FISCAL DES INDEMNITES D'ARBITRAGE <i>Par Fabien COUSIN</i> | page 26 |

Rédacteur du Bulletin des Arbitres Fédéraux :

Emmanuel VARINIAC – Téléphone : 06.67.30.59.32 – e-mail : emmanuel.variniac@libertysurf.fr

Le B.A.F. est édité par la Fédération Française des Echecs - Direction Nationale de l'Arbitrage.

Siège : Stephen BOYD, délégué D.N.A.,

B.P. 2022, 34024 Montpellier cedex 1

Téléphone : 04.67.60.02.24 ffe.formation@online.fr

LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE

Par Francis DELBOE

Lors de la dernière Assemblée Générale de la F.F.E, **le poste qui au sein du CD fédéral était spécifiquement affecté à un arbitre a été supprimé**. C'est regrettable : chacun comprend que la présence d'un arbitre élu en tant que tel n'a rien à voir avec la présence d'élus qui, par ailleurs, sont arbitres ! Tout en étant parallèlement le Directeur National, j'ai eu l'honneur d'être votre représentant élu sur ce poste spécifique : je puis vous dire que cette désignation grâce à une élection donnait à ce poste une indéniable légitimité. Aux côtés d'un président de la F.F.E doté d'une forte personnalité (*et ils ont tous une forte personnalité, nécessairement !*) ce fut un facteur déterminant, qui à plusieurs reprises a permis à chacun d'être bien à sa place, rien de plus et rien de moins.

Cette suppression est plutôt désolante car à propos de ce poste, le consensus semblait exister ! Les candidats à la future présidence et de nombreux votants estimaient eux aussi que **le corps arbitral français méritait d'être représenté en tant que tel au sein du Comité Directeur de la F.F.E**. Je déplore donc très vivement que ma demande n'ait pas été retenue et que la Commission en charge de préparer la modification des statuts n'ait pas présenté autrement ses travaux. Par exemple, pour les postes spécifiques, le texte soumis à l'AG aurait dû offrir le choix entre les différentes options. Les conditions auraient alors été objectivement réunies pour que l'Assemblée Générale puisse prendre une décision cohérente.

En dépit de la suppression de ce poste, j'espère que tous les dirigeants qui siégeront au sein des instances fédérales prendront quand même la peine de se poser cette question : « *que ferait la F.F.E sans le travail titanesque accompli par les arbitres* » ? **Les missions menées par le corps arbitral vont bien au delà du pilotage de quelques tournois et de quelques matchs** : travail technique à tous les niveaux, éléments-clés au sein de nombreux clubs, C.D.J.E et ligues, saisies et transmissions de résultats, classements, directions de groupes ou de divisions, etc. De nombreux rouages fonctionnent **grâce au dévouement et à la compétence des arbitres !**

Chers collègues, alors que mon mandat prend fin, je tiens à vous dire que diriger et représenter de tels acteurs de la vie fédérale durant ce mandat de quatre années fut un immense honneur !

Bonne continuation à tous !

DIRECTION DES TOURNOIS ET SANCTIONS

Serge COLIN imp. De Belledonne 38290 LA VERPILLIERE
e-mail : COLIN.Serge@wanadoo.fr

JOUEURS SUSPENDUS

| | | |
|---------------|-------|-----------------------------|
| ARDILA Marc | J 465 | du 07/05/2000 au 06/05/2010 |
| ABDOU Sabrina | W 551 | du 08/10/2004 au 07/01/2005 |

JOUEURS NON SUSPENDUS MAIS EN SURSIS

KOZLOWSKI Thierry : sursis du 01/09/2004 au 31/08/2009

PAUL Jean et POZUELO Josué : suspension partielle de leur licence FFE pour les fonctions de dirigeant, capitaine et arbitre du 01/09/2004 au 31/08/2007.

Je rappelle que cette liste actualisée peut-être obtenue à tout moment auprès du délégué de la DNA au secrétariat de la F.F.E. ou à l'adresse ci-dessus.

O/O/O/O/O/O

Tout arbitre possédant à la fois un NOM et un code FFE, merci de bien vouloir transmettre avec chaque attestation d'arbitrage ou résultats le NOM **ET** le CODE FFE de l'arbitre concerné afin de faciliter les enregistrements.

Je rappelle que chaque D.R.A. doit m'envoyer une demande mentionnant le nombre de diplômes désirés et l'adresse de livraison.

Serge COLIN

Toutes vos réponses doivent être justifiées : référence au texte indispensable

Tous documents autorisés

I - Dans les situations données, décrivez précisément l'intervention de l'arbitre.

1 – Arthur se plaint car son adversaire a oublié d'annoncer « Echec au Roi ». Arthur a laissé son Roi en échec mais ce n'est pas sa faute, dit-il.

2 – Bobby joue un blitz. Son drapeau tombe puis celui de son adversaire. Un enfant crie alors « Ils sont tombés ! »

3 – Claude joue son premier tournoi en cadence Fischer (30 s. par coup). Vous arrivez et constatez que Claude réfléchi et dispose de vingt secondes. Sa feuille montre qu'elle a arrêté de noter au 30^e coup. Son adversaire dispose de trois minutes et vient de noter son 38^e coup.

4 – Didier (classé 1897 fide) annonce clairement « *j'adoube* », il prend son Cavalier en f3 et le place en d4, sans le lâcher. Il constate que c'est un mauvais coup, alors il le pose en g5, sans le lâcher. Il fait la moue et décide de tester Ce5, en laissant le doigt sur la pièce. Il change d'avis et le place finalement en g1. Il le lâche et déclenche la pendule.

5 – Etienne, douze ans, a le trait. Il se lève sans rien dire à personne et va demander une bouteille d'eau à sa mère qui est assise dans le fond de la salle.

6 – Fabien dispose de deux minutes à la pendule. Il reste vingt-deux minutes à son adversaire. Fabien joue 0-0 et son adversaire arrête la pendule. L'adversaire vous appelle avant de jouer « *Ça fait trois fois la même position, je demande la nulle* ».

7 – Gaston et Hubert, les deux adversaires arrivent ensemble avec une demi-heure de retard. Vous aviez oublié de démarrer leur pendule.

8 – Le téléphone d'Ismaël est sur vibreur. Il le sort de sa poche, regarde l'écran et éteint l'appareil sans avoir répondu.

9 – Julie joue un tournoi en 50 min. + 10 s. par coup. Julie et son adversaire vous rapportent les deux feuilles de partie signées, son nom est entouré sur les deux feuilles. Julie vous déclare « *Je n'avais plus que le Roi tout seul. Heureusement qu'il notait ses coups, il est tombé et j'ai gagné* ».

10 – Vous passez à côté de la partie de Karl (30 ans, 1600 elo) et vous l'entendez dire à son adversaire Kevin (11 ans, 1795 elo) « *Petit, si tu me laisses gagner, je te donne cinquante euros* ».

.../...

11 – Le tournoi est séparé en deux salles. A bout de 5 heures de jeu, il ne reste que trois parties en cours dans la deuxième salle. Soudain, toutes les lumières de cette salle s'éteignent. Impossible de les rallumer.

12 – Match par équipe (National III) Lucien est sorti pour fumer. L'arbitre est également dehors. Un coéquipier de Lucien vient lui dire « Ton adversaire a joué, c'est à toi ».

13 – Un peu avant la partie, Monique et Michèle regardent l'appariement. Elles jouent ensemble. Avant de s'asseoir, Monique propose "*Bon, on ne va pas se battre, on fait nulle OK ?!*".

II - Pénalités et sanctions

1 – Donner deux exemples d'action qui mérite la perte de la partie.

2 – Donner deux exemples d'action qui mérite un avertissement oral.

3 – Donner deux exemples d'action qui mérite 15 minutes de pénalité.

4 – Donner deux exemples d'action qui mérite un avertissement écrit.

5 – Donner deux exemples d'action qui mérite deux minutes de pénalité.

III - Comment peut-on gagner une partie ?

Donner au moins cinq cas différents.

CORRIGE DE L'U.V.1 – Session de novembre 2004

I – INTERVENTION DE L'ARBITRE

- 1- Si Arthur a enclenché la pendule, c'est un coup illégal (3.8). On rajoute 2 min. (7.4b) à l'adversaire. Il peut perdre la partie si nous sommes en blitz (C.3). L'annonce de l'échec n'est pas obligatoire (3.8). Devait-on parler des ajournements (A8c) ? Non.
- 2- Si les deux drapeaux sont tombés, la partie est nulle (B8). On calme le spectateur (13.2, 13.7).
- 3- Obligation de noter (8.4). Un joueur inexpérimenté doit être traité sans sévérité excessive. Lui demander de compléter sa feuille sur son temps équivaut à lui faire perdre la partie. On peut stopper les pendules (6.13a) et demander à Claude de compléter sa feuille. On rajoutera alors du temps à son adversaire. (13.3, 13.4, 13,5)
- 4- Didier abuse du 4.2 qui est écrit pour « ...rectifier la position d'une ou de plusieurs pièces sur leur case ». Un simple avertissement oral mais selon la mauvaise foi du joueur, on peut sanctionner suivant le 13.4.
- 5- Nous sommes dans le cadre légal du 12.4. Etienne n'a pas quitté « l'espace de jeu ». Aucune intervention n'est indispensable.
- 6- La demande de l'adversaire est conforme au 9.5. Mais après 0-0, il est impossible d'avoir une position identique (9.2). Il ne faut pas reconstituer. On l'explique à l'adversaire de Fabien et on règle les pendules selon le 9.5b : il restera 19 min à l'adversaire et cinq minutes à Fabien.
- 7- A priori, on ne démarre pas la pendule avec la totalité du temps restant. Il faut enlever cette demi-heure. Par défaut, ce sont les Blancs qui perdent ce temps (6.6). On peut aussi le répartir équitablement ou même l'enlever aux Noirs (mais là, il faudrait le justifier).
- 8- Appliquer le 12.2 semble excessif (sources d'informations ?). Le 12.5 également (distraire, déranger). Un simple conseil d'éteindre le téléphone sera suffisant ... jusqu'en juillet 2005.
- 9- Match nul : Julie ne peut pas mater avec un Roi dépouillé (6.10). Même si les feuilles sont signées, l'arbitre peut modifier le résultat (8.7).
- 10- Partie perdue, exclusion du tournoi (13.4) et transmission du dossier à la Commission de Discipline (Livre FFE p.131). Infraction à la Charte du Joueur d'Echecs, aux art. 5.1b, 12.1 et 12.5.
- 11- On arrête les pendules (6.13). On récupère les feuilles et on envoie tout le monde dans la première salle (13.2) où des échiquiers sont libres. On reconstitue les positions. On peut rajouter du temps (13.5).
- 12- Une erreur fréquente. C'est interdit (13.6 et surtout 13.7). On donnera un simple avertissement oral pour une première faute.
- 13- Infraction à la Charte et aux articles 1.2 (objectif de chaque joueur), 5.2c, 9.1a. Il faut sanctionner selon le 13.4. Déclarer partie perdue peut être excessif.

II – PENALITES ET SANCTION (13.4)

On pouvait distinguer les fautes directes (coup illégal, ajournement incorrect, ...) avec des pénalités « automatiques » et les fautes de comportements avec des sanctions subjectives.

Nous donnerons des exemples mais la liste n'est pas exhaustive.

1- Perte : *Fautes assez graves ou à répétition (12.7)*

Consulter une base de données (un ouvrage, ...) durant une partie (12.2),

Un troisième coup illégal (7.4b), le 1^{er} en blitz (C3),

Ajourner avec un coup ambigu (A8), arriver avec plus d'une heure de retard (6.7 ou A.10) ...

2- Avertissement oral : *pour des fautes légères, non répétées ou non intentionnelles...*

Adouber sur le temps de l'adversaire (4.2),

Oublier de noter un coup ou ne pas écrire lisiblement (8.1)

Proposer nulle sur le temps de l'adversaire (9.1a),

Jouer et ne pas appuyer avec la même main (6.8b) ...

3- 15 min. de pénalité : *assez grave. Peut faire suite à des petites infractions (12.6) qui n'ont pas cessé (mauvaise notation, proposition de nulle répétée, jouer à deux mains - 4.1). Sera alors être considéré comme un dernier avertissement.*

Appuyer sur la pendule sans jouer (6.8), ne pas vouloir jouer une pièce touchée (4.3),

Un joueur quitte l'aire de jeu sans autorisation (12.2) ...

4- Avertissement écrit : *peut être le degré supplémentaire et faire suite à un refus de respecter les règles (voir le n°1). Cet avertissement peut aller de pair avec la perte de la partie.*

Achat de partie, faire exprès de perdre,

Déranger (insultes, crier, téléphone qui sonne toutes les cinq minutes, ...)

Tricher : un joueur vient conseiller un autre (12.2, 13.7), échiquier électronique ...

5- 2 minutes : *petite faute, sanction automatique (peut être considéré comme un 1er avertissement)*

Demande de nulle injustifiée (9.5b), Coup illégal (7.4b)

Joueur bruyant (bavardage répété,...)

Ne pas laisser le temps à l'adversaire d'appuyer sur la pendule (6.8a) ...

III – GAGNER UNE PARTIE

- MAT : (5.1a)

- FORFAIT : l'adversaire arrive (ou n'arrive même pas) avec plus d'une heure de retard (6.7).
Idem en ajournée (A.10).

- TEMPS : l'adversaire n'a pas joué le nombre de coup ou l'ensemble des coups dans le temps imparti (6.2a, 6.10).

- COUP IRREGULIER : de la part de l'adversaire, le troisième (7.4b) ou le 1^{er} en blitz (C.3). A l'ajournement (A.8).

- FAUTES REPETEES : l'adversaire n'a pas respecté les règles obstinément (12.7)

- CONDUITE : l'adversaire n'a pas respecté les articles 12. Usage de note, perturbe l'adversaire ou les autres joueurs, etc.

- ABANDON de l'adversaire (5.1b)

- PERTURBATION DE LA COMPETITION : intervention sur les parties (13.7), ...

Tous documents autorisés

I – LA COUPE

La Coupe Académique accueille 109 joueurs et joueuses issues des établissements scolaires de la région. Etablissez le plan de cette coupe.

II – CONNAISSANCE DE LA FEDERATION FRANÇAISE DES ECHECS

- Donnez deux exemples de tournois officiels
- Un Maître International est-il autorisé à jouer en Nationale IV (N IV) ?
- Qui détermine le montant des cotisations individuelles ?
- Combien d'équipes composent les Divisions Nationales 1, 2 et 3 du championnat de France des Clubs ?
- Quel est le classement Elo estimatif automatiquement accordé à un vétéran ?

III – ARBITRAGE D'UN MATCH D'UNE DIVISION NATIONALE

- Un joueur positionné sur le 6^{ème} échiquier de l'équipe 1 du club de Gouy qui évolue en N IV a joué la ronde précédente au 5^{ème} échiquier de l'équipe 2 du club de Gouy qui évolue également en N IV. Qu'allez-vous faire sur le résultat du match de l'équipe 1 ?
- La feuille de match qui vous est remise ne comporte pas de nom au 8^{ème} échiquier. Quelle est la conséquence sur le résultat du match en N IV ? en N III ?
- La feuille de match d'une équipe de N III ne comporte pas de féminine. Quelle est la conséquence sur la feuille de match ?
- Un joueur vient de changer de club en cours de saison. Est-il considéré comme muté ?

IV – LE ROLE DU CAPITAINE EN CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

- Un capitaine doit fournir sa composition d'équipe à l'arbitre avant le début de rencontre. Combien de temps avant ?
- Que se passe-t-il si la liste est remise après ce délai ?
- Peut-il dire à un joueur de son équipe de réclamer à l'arbitre une nulle basée sur la règle des 50 coups (article 9.3 des règles du jeu) ?
- Peut-il être l'arbitre de la rencontre ?

V – LA CHARTE DU JOUEUR D'ECHECS

- La Charte fait mention du respect des adversaires. Quel comportement attend-on du joueur ?
- Que se passe-t-il si la Charte n'est pas respectée ?

CORRECTION DE L'U.V.1 bis - Session de novembre 2004

I - LA COUPE (réf. Livre de l'Arbitre 2.3)

Cette coupe ne présente aucune difficulté, puisque nous n'avons pas à faire avec des joueurs entrant en cours de Coupe, via qualification d'office ou exemption de tours.

Préparation du 1^{er} tour :

Joueurs disponibles = inscrits = **109**

Avec 109 inscrits, on peut faire l'hypothèse d'une coupe avec 7 tours (car $109 < 128 = 2^7$).

Joueurs fictifs = 0 (*aucun joueur n'entrant après le 1^{er} tour*)

Nombre total de joueurs = joueurs disponibles + joueurs fictifs = $109 + 0 = 109$

Pour le 1^{er} tour, il y aura **dix-neuf exempts** (*à définir par tirage au sort*) : $128 - 109 = 19$

Plan de déroulement de cette coupe

| | Participants | Qualifiés |
|-----------------------------|-----------------|-----------|
| 1 ^{er} tour | $109 - 19 = 90$ | 45 |
| 2 nd tour | $45 + 19 = 64$ | 32 |
| 16 ^{ème} de finale | 32 | 16 |
| 8 ^{ème} de finale | 16 | 8 |
| Quart de finale | 8 | 4 |
| Demi-finale | 4 | 2 |
| Finale | 2 | Vainqueur |

II – CONNAISSANCE DE LA FFE (réf. Livre de la Fédération : Règlement intérieur (RI), Règles Générales pour les Compétitions Fédérales (RGCF), Règlement du Championnat de France des Clubs (RCFC))

- ❑ Article 38 du RI : sont considérés comme tournois officiels les tournois organisés sous l'égide de la FFE (Championnat de France individuel par exemple), les divers championnats de Ligue et Championnats Départementaux individuels et bien sûr tout tournoi homologué par la FFE.
- ❑ Un Maître International peut jouer en NIV s'il respecte l'article 3.1h du RGCF : avoir un classement inférieur à 2400 ou bien avoir un classement supérieur à 2400 et moins de 2 équipes du club participant aux divisions supérieures pendant la saison en cours.
- ❑ Article 2.2 du RI : le montant des cotisations individuelles est fixé pour partie par la FFE (part fédérale) et pour l'autre partie par l'Assemblée Générale de la Ligue (part ligue et cdje)
- ❑ Article 1.1 du RCFC : Nationale 1 : 16 équipes, Nationale 2 : 4 groupes x 12 équipes = 48 équipes, Nationale 3 : $16 \times 10 = 160$ équipes.
- ❑ Article 5 du RGCF : un vétérans a la même estimation qu'un senior soit 1499 sachant qu'un club peut demander à pondérer cette estimation dans une fourchette de ± 200 points.

III – ARBITRAGE D'UN MATCH D'UNE DIVISION NATIONALE

- ❑ Ce premier cas enfreint l'article 3.1f du RCFC. On applique alors l'article 3.4b qui indique un forfait administratif au premier échiquier en infraction et tous ceux qui le suivent soit 0 sur les échiquiers 6, 7 et 8.
- ❑ Article 3.2 du RCFC enfreint, là aussi application de l'article 3.4.
 - a. En NIV 0 sur le 8^{ème} échiquier
 - b. En NIII 0 sur le 8^{ème} et 9^{ème} échiquier
- ❑ Absence de féminine implique application de l'article 3.4b pour l'article 3.1.b. Forfait au dernier échiquier avec la marque de -1.
- ❑ L'article 2.2 des RGCF est très clair : un joueur qui change de club en cours de saison est muté pour le restant de la saison.

IV – RÔLE DU CAPITAINE

- ❑ Article 3.2(RCFC) : fourniture de la composition des équipes 15 minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre. Le délai est fixé à 2 heures pour le Top 16 et la N1
- ❑ Article 3.2 (RCFC) : les pendules des joueurs de l'équipe fautive sont avancées d'un temps égal au retard.
- ❑ Article 6 (RGCF) : aucun commentaire ne peut être fait sur la position sur l'échiquier. Faire référence à la règle des 50 coups revient à porter un jugement sur la position et ceci contraire à l'article 6.
- ❑ Article 6 (RGCF) : un capitaine ne peut pas être en même temps l'arbitre d'un match.

V – LA CHARTE

- ❑ Le respect de l'adversaire induit de refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à la tricherie ou avoir recours à des sources d'informations extérieures.
C'est également éviter de le distraire ou déranger de quelque manière que ce soit.
Et bien sûr s'adresser à lui en des termes courtois.
- ❑ En cas de non-respect de la Charte, le joueur s'expose à des sanctions disciplinaires ou des pénalités sportives.

Tous documents autorisés

I - COUPE

La Coupe de l'Académie est une manifestation échiquéenne regroupant 123 joueurs et 6 joueuses venant de divers établissements de la région. Les féminines rentrent au second tour et le finaliste de la précédente édition arrive en 16^{ème} de finale.

Etablissez le plan de cette Coupe, jusqu'à la finale.

II – ORGANISATION DE TOURNOI

- ❑ La ville de Villeurbanne à l'occasion du centenaire de son jumelage avec la ville d'Apovian (Arménie) vous confie l'organisation d'une manifestation échiquéenne opposant 4 représentants de votre club à 4 représentant du club d'Apovian. Cette manifestation devra se dérouler sur une semaine et remplir toutes les conditions pour être reconnue par la FIDE et la FFE. Décrivez l'organisation que vous allez proposer.
- ❑ Vous avez en charge l'arbitrage d'un tournoi fermé à 10 joueurs comptant pour le titre du championnat individuel de la Ligue. Malheureusement vous apprenez la veille du tournoi que seuls 6 joueurs se sont inscrits.

Sachant qu'il est hors de question d'annuler le tournoi, faites appel à vos talents pour proposer une solution de secours ! Décrivez ce que vous mettez en œuvre.

III – LE CLASSEMENT ELO

Calculez le nouveau classement ELO de ces deux joueurs (G signifie gain, D : défaite, N : nulle). Exemple : G1700 : gain contre un joueur ayant un classement ELO de 1700.

a) Jean, senior, ELO initial 1730.

Son parcours lors du Championnat de France des Clubs, seule compétition qu'il disputera sur la saison : G1610, D2020, G1650, N1980, D1870, G1320, D1700

b) Aude, benjamine, ELO initial 2030.

Son parcours durant l'Open International de St Quentin le Verdon
G1450, D1820, G1350, G1580, G1760, D2450, N2170, D2340, G1850

IV – QUESTIONS DIVERSES

- ❑ Quelle(s) différence(s) y a-t-il entre la répartition des prix selon le partage intégral et selon l'attribution au départage ?
- ❑ Que signifie la notion de confrontation directe ?
- ❑ A quelle occasion utilise-t-on cette formule : $I = X \times P$?
- ❑ Un arbitre peut-il être hébergé aux frais de l'organisateur dans un camping 3 étoiles ?

NB : le corrigé de cette UV2 paraîtra dans le BAF 105.

FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

COMPOSITION DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Directeur National de l'Arbitrage

| | | |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| DELBOE Francis | 06.62.36.88.02 fdelboe@online.fr | 24 rue des Sorbiers 59134 HERLIES |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|

Directeurs

| | | | |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| BERNARD Christian | Directeur de la formation | 04.90.34.97.97 chris.a.bernard@wanadoo.fr | 85 avenue Frédéric Mistral 84100 ORANGE |
| COLIN Serge | Directeur des titres, tournois et sanctions | 04.74.94.14.89 colin.serge@wanadoo.fr | Impasse de Belledonne 38290 LA VERPILLIERE |
| CORRIGAN Francis | Directeur des traductions | 01.43.87.69.96 | 7 rue des Batignolles 75017 PARIS |
| DESMOULIERES Serge | Directeur des règlements | 02.38.66.58.75 serge.desmoulieres@wanadoo.fr | 10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN |
| PARIS Thierry | Directeur des examens | 04.37.69.09.36 thierry.paris@free.fr | 18 rue Gabillot 69003 LYON |
| VARINIAC Emmanuel | Directeur de publication (Bulletin des Arbitres Fédéraux) | 06.67.30.59.32 emmanuel.variniac@libertysurf.fr | 37 rue Léon Blum 62940 HAILLICOURT |

Conseillers techniques

| | | |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| BASAILLE Jean-Christophe | 06.60.65.01.00 jean-christophe.basaille@u-bourgogne.fr | 15 rue Vannerie 21000 DIJON |
| PAPET Bernard | 03.85.28.19.71 bpapet@libertysurf.fr | 51 rue Lamartine 71800 LA CLAYETTE |

Délégué D.N.A au siège fédéral

| | | |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| BOYD Stephen | 04.67.60.02.24 ffe.formation@online.fr | FFE BP 2022 34024 MONTPELLIER cedex 1 |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|

FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

SUPERVISEURS

| | | | | |
|-----------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| BERNARD Vincent | 04.42.56.94.60 | Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES | VNJABERNARD@aol.com | Liges de : Provence Côte d'Azur Languedoc |
| BOUNZOU Nadir | 06.64.64.23.14 | 62 Bd de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE | Nadir.bounzou@netcourrier.com | Liges de : Ile de France Champagne Ardenes |
| COLIN Serge | 04.74.94.14.89 | Impasse de Belledonne 38290 LAVERPILLERE | Colin.serge@wanadoo.fr | Liges de : Franche-Comté Dauphiné-Savoie |
| DESMOULIERES Serge | 02.38.66.58.75 | 10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN | Serge.desmoulieres@wanadoo.fr | Liges de : Centre Limousin, Poitou-Charentes |
| DERVIEUX Dominique | 01.48.43.74.94 | 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS | Ddtm.dervieux@laposte.net | Liges de : Midi-Pyrénées Aquitaine |
| ESCAFRE Stéphane | 06.23.69.10.91 | Bas Village 20225 CATERI | escafrestephane@wanadoo.fr | Ligue de : Corse |
| LECUYER Pierre | 02.97.47.05.42 02.98.56.39.44 | 8 bd de la Paix 56000 VANNES | pierickl@club-internet.fr | Liges de : Bretagne Pays de Loire |
| MAILLARD Jacques | 02.31.37.65.88 | 2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER | Jacquelisa.maillard@wanadoo.fr | Liges de : Haute Normandie Basse Normandie TOM DOM |
| PARIS Thierry | 06.86.99.08.80 | 18 rue Gabillot 69003 LYON | Thierry.paris@free.fr | Liges de : Lyonnais Bourgogne Auvergne |
| RISACHER Louis | 03.89.55.20.67 | 199 rue d'Ensisheim 68310 WITTELSHEIM | Louis.risacher@stepaneurope.com | Liges de : Alsace Lorraine |
| VARINIAC Emmanuel | 06.67.30.59.32 | 37 rue Léon Blum 62940 HAILLICOURT | emmanuel.variniac@libertysurf.fr | Liges de : Nord Pas-de-Calais Picardie |

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez aussi appeler :
Stephen BOYD (arbitre international)
au siège fédéral 04.67.60.02.24 (hb), ou à 04.67.02.00.29 (dom.)

FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

FORMATEURS ACTIFS DE LA D.N.A.

| | | | |
|---------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| André BASTIEN | 01.39.91.37.88 | 41 rue Muscella Les jardins de Saint Lubin 95570 MOISSELLES | abastien@magic.fr |
| Vincent BERNARD | 04.42.56.94.60 | Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES | VNJABERNARD@aol.com |
| Jean BOGGIO | 01.43.28.07.54 | 4 rue Cart 94160 SAINT MANDE | jeanboggio@noos.fr |
| Nadir BOUNZOU | 06.64.64.23.14 | 62 rue de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE | Nadir-bounzou@netcourrier.com |
| Stephen BOYD | 04.67.02.02.24 | 11 rue d'Aiglon 34090 MONTPELLIER | ffe.formation@online.fr |
| Francis DELBOE | 06.62.36.88.02 | 24, rue des Sorbiers 59134 HERLIES | fdelboe@online.fr |
| Stéphane ESCAFRE | 06.23.69.10.91 | Quartier Caldaja Village 20225 CATERI | escafrestephane@wanadoo.fr |
| Patrick HUMBERT | 01.48.90.89.68 | 29 rue Lucie 94600 CHOISY LE ROI | phumbert@club-internet.fr |
| Pierre LECUYER | 02.97.47.05.42 | 8 boulevard de la paix 56000 VANNES | pierickl@club-internet.fr |
| Jacques MAILLARD | 02.31.37.20.20 | 2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER | jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr |
| Erick MOURET | 04.67.60.02.29 | FFE BP 2022 34024 Montpellier cedex 1 | erick.mouret@online.fr |
| Charles-Henri ROUAH | 01.64.05.55.48 | Echecs BP 119 94003 CRETEIL cedex | orscholz@club-internet.fr |
| Jeannine THOMAS | 02.96.43.75.49 | 28 rue Jules Ferry 22970 PLOUMAGOAR | jeanninithomas@wanadoo.fr |
| Emmanuel VARINIAC | 06.67.30.59.32 | 37 rue Léon Blum 62940 HAILLICOURT | emmanuel.variniac@libertysurf.fr |

Directeur de la Formation :

Christian BERNARD

85 avenue Frédéric MISTRAL 84100 ORANGE

Tél / Fax : 04.90.34.97.97

Chris.a.bernard@wanadoo.fr

STAGES ANNONCÉS

Stage AF4 à Avoine (37) du 18 au 19 décembre 2004

Formateur : Pierre Lecuyer

Renseignements/Inscription : J. L. Salvaing - 02 47 58 06 83

Stage AF2 à Hyères (83) du 18 au 19 décembre 2004

Formateur : Vincent Bernard

Renseignements/Inscription : B. Ramazzotti - 04 94 38 58 30 – 06 09 52 81 66

bernard.ramazzotti@wanadoo.fr

Stage AF3 à Angers (49) du 22 au 23 janvier 2005

Formateur : Pierre Lecuyer

Renseignements/Inscription : L. Vernerey - 02 41 60 18 98 - laurentvernerey@yahoo.fr

Stage AF4 : Le Vésinet (78) du 12 au 13 février 2005

Formateur : Nadir Bounzou

Renseignements/Inscription : N. Bounzou - 06 64 64 23 14

nadir-bounzou@netcourrier.com

Stage AF4 : Les Sables d'Olonne (85) du 19 au 20 février 2005

Formateur : Nadir Bounzou

Renseignements/Inscription : R. Lardry – roger.lardry@wanadoo.fr

LES DIRECTIONS REGIONALES DE L'ARBITRAGE

| | | |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| ALSACE | Sylvain KUCHLY 18 rue du Brotsch 67700 OTTERSWillER 03.88.91.88.25 | Kuchly-syl@wanadoo.fr |
| AQUITAINE | Président de Ligue : M. SALLETTE | Alain.sallete@neuf.fr |
| AUVERGNE | Jean-Marc FLOUZAT Apt. 76 15 rue de la fontaine du bac 63000 CLERMONT FERRAND Tél : 04.73.28.45.59 | Jean-marc.flouzat@wanadoo.fr |
| BASSE NORMANDIE | Jacques MAILLARD 2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER 03.21.37.20.20 | Jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr |
| BOURGOGNE | Président de la Ligue : François CROMMELYNCK Tél : 03.85.93.14.98 | Francois.Crommelynck@wanadoo.fr |
| BRETAGNE | Pierre LECUYER 8 boulevard de la Paix 56000 VANNES 02.98.56.39.44 / 02.97.47.05.42 | pierickl@club-internet.fr |
| CENTRE VAL DE LOIRE | Serge DESMOULIERES 10 rue des Iris 45750 ST PRIVE ST MESMIN 02.38.66.58.75 | Serge.desmoulieres@wanadoo.fr |
| CHAMPAGNE ARDENNES | Patrick CHANELLE 7 impasse des Charmes 10430 ROSIERES 03.25.49.69.61 | Chanelle.pat@wanadoo.fr |
| CORSE | Jean-François LUCIANI Résidence Le Touraine, Lupino 20600 BASTIA 06.80.02.25.72 | lucianijf@aol.com |
| COTE D'AZUR | Président de la Ligue : Joseph SPATOLA Tél : 04 93 22 50 55 | jspatola@wanadoo.fr |
| DAUPHINE SAVOIE | Alain SAINT ARROMAN 86 cours Berriot 38000 GRENOBLE 04.76.49.44.53 | Saint-arroman.alain@wanadoo.fr |
| FRANCHE COMTE | Jean-François CORSINI 21 rue des Prunes 39380 LA VIEILLE LOYE | |
| HAUTE NORMANDIE | Jean-Pierre GUILLAUMAT 25 rue de l'Hôpital 76000 ROUEN 06.68.40.20.04 | jpguillaumat@aol.com |
| ILE DE FRANCE | Nadir BOUNZOU 62 rue de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE 06.64.64.23.14 | nadir-bounzou@netcourrier.com |

| | | |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LANGUEDOC | Serge LEVY 2 rue André TANNIERES 34500 BEZIERS 04.67.30.15.49 / 06.22.19.83.73 | serge.levy@club-internet.fr ou yvel@online.fr |
| LIMOUSIN | Michael TROUBAT 4 bis allée de l'hippodrome 87270 COUSEIX | dra.limousin@online.fr |
| LORRAINE | Bernard VINCENT 6 les Tilleuls 88700 Roville aux Chênes 03.29.65.49.38 | B.vct@wanadoo.fr |
| LYONNAIS | Bernard MAS 2 bd de l'Europe 69600 OULLINS 04.78.51.06.63 | MASBE@wanadoo.fr |
| MIDI PYRENEES | Dominique DERVIEUX 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS 01.40.14.00.24 (HB) | Dominique.dervieux@bnpparibas.com |
| NORD PAS DE CALAIS | Eric DELMOTTE 170 rue des petits moulins 62215 OYE PLAGE 03.21.82.19.41 | delmotte.eric@wanadoo.fr |
| PAYS DE LOIRE | Jean-Luc VIOLEAU 16 rue Fernandel 85000 LA ROCHE SUR YON 02.51.37.69.94 | jean-luc.violeau@wanadoo.fr |
| PICARDIE | Luc FANCELLI 97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY 03.44.26.30.33 | lfpic60E@aol.com |
| POITOU CHARENTES | LAVIE Daniel Neuillac 16290 ASNIERES SUR NOUERE | Echecs16@ouvaton.org |
| PROVENCE | Vincent BERNARD Baou Trouca, 25 rue Centaurée 13800 ISTRES 04.42.56.94.60 | VNJABERNARD@aol.com |
| GUADELOUPE | Pierre ARMEDE Borel 97129 LAMENTIN 05 90 95 43 40 | |
| LA REUNION | JM BARRE | liguereunion@wanadoo.fr |
| MARTINIQUE | Président de Ligue : Joël GRATIEN | Joel.gratien@wanadoo.fr |
| POLYNESIE | e-mail du superviseur : | Jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr |

*Aidez-nous à tenir à jour ce fichier d'adresses des Directeurs Régionaux !
Veuillez me communiquer dès que possible toutes les modifications
et tous les renseignements complémentaires. Merci d'avance !*

Francis DELBOE

LA D.N.A. VOUS INFORME...

Par Francis DELBOE

Arbitrage du championnat de France des Jeunes.

Le championnat de France des Jeunes se tiendra à Calvi (Corse) du 16 au 24 avril 2005. L'équipe d'arbitrage sera dirigée par Stéphane ESCAFRE, arbitre international.

Recrutement : adressez votre candidature directement et au plus tard le 31 janvier 2005 à l'adresse électronique suivante :

escafrestephane@wanadoo.fr ou à cette adresse postale : Stéphane ESCAFRE, Quartier Caldaja, Village, 20225 CATERI

Prochains tests

Rappel : les prochaines sessions d'examens de la saison 2004/ 2005 sont programmées aux dates suivantes : **samedi 26 mars 2005** et **samedi 11 juin 2005**.

Interdiction de fumer

Tournois et matchs : chaque collègue doit faire respecter l'interdiction de fumer avec une vigilance particulière. Quel que soit le niveau de la compétition, les fumeurs ne doivent pas venir gêner les joueurs. Sur ce point, merci d'être particulièrement intransigeant !

Nouveaux diplômes

Les nouveaux diplômes, mis au point par Luc Fancelli, sont disponibles auprès de votre Directeur Régional de l'Arbitrage. Les D.R.A qui ne l'auraient pas encore fait doivent commander le nombre d'exemplaires requis en s'adressant à Serge Colin, Directeur des Titres. Téléphone : 04.74.94.14.89.

Nouvelle adresse électronique de M. Lavie

Le Directeur Régional de la Ligue Poitou Charentes vous prie de prendre bonne note de sa nouvelle adresse électronique : echecs16@ouvaton.org

Inventaire du matériel informatique de la F.F.E actuellement mis à la disposition du Directeur National de l'Arbitrage :

- 1 micro ordinateur portable COMPAQ 1200, DD 20 GO, Mémoire vive 128 MO, écran 12,1 pouces.
- 1 imprimante multifonctions HP 145 (copieur, fax et imprimante NB et couleurs).
- 1 accessoire « HP recto verso » pour imprimante HP 145.

Belfort Mondial 2005

Le prochain championnat du Monde des Jeunes se tiendra à Belfort. Les arbitres travailleront sous la direction de Jean-Claude TEMPLEUR, arbitre international.

Plan L.O.V.E

La première phase du plan L.O.V.E (Langues Orientées Vers les Echecs) comprend la prise en charge par la F.F.E du T.O.E.I.C pour tous les arbitres qui officieront à Belfort. Les collègues concernés (et intéressés !) doivent prendre contact avec moi (fdelboe@online.fr) avant la fin décembre, afin de recevoir les deux CD et leur livre.

Charte des Joueurs d'Echecs

Merci d'afficher systématiquement la Charte des Joueurs d'Echecs dans chaque salle de tournoi et/ou de match. Vous trouverez à nouveau dans le présent BAF la version abrégée et la version officielle. A savoir : votre D.R.A dispose de la Charte en fichier Word.

Francophonie

Une rencontre d'Arbitres Internationaux francophones se tiendra à Lausanne (Suisse) les 5 et 6 mars 2005.

CHARTRE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).

CHARTRE DU JOUEUR D'ECHECS*

JE RESPECTE LES REGLES

- Les règles doivent être appliquées de **bonne foi**.
- Le résultat de la partie doit être acquis **loyalement**.
- Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un **réel affrontement sur l'échiquier**.

JE RESPECTE L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à la **tricherie**.
- Respecter l'adversaire, c'est **éviter de le déranger**.
- Respecter l'adversaire, c'est être **poli**.

JE RESPECTE L'ARBITRE

- L'arbitre dispose de toute **l'autorité** nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- L'arbitre est le **représentant officiel de la F.F.E** sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur doit **obtempérer** mais il peut déposer un **appel**.

JE RESPECTE L'ORGANISATEUR

- Le joueur **concourt à la bonne tenue** de la compétition.
- Le joueur se conforme au **Règlement Intérieur** affiché dans l'aire de jeu.
- Le joueur d'échecs est **un sportif** !

**NE PAS RESPECTER CETTE CHARTE, C'EST S'EXPOSER
A DES PENALITES SPORTIVES OU A DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

* version abrégée. Pour prendre connaissance de la version officielle et complète, veuillez prendre contact avec l'arbitre du tournoi.

APRES LE CONGRES DE LA F.I.D.E...

Par Francis DELBOE

La F.I.D.E a organisé son Congrès à Calvià (Espagne) fin octobre 2004. Cet événement administratif était couplé à un formidable événement sportif : les Olympiades, qui ont vu notamment l'équipe de France féminine se hisser à une magnifique 5^{ème} place ! Quant aux hommes, leur place ne reflète pas vraiment le parcours plutôt bon qu'ils ont effectué, même si la dernière ligne droite fut difficile. La délégation française était conduite par Damir Levacic, qui a d'ailleurs été élu membre de l'Executive Board de l'European Chess Union. En ce qui concerne l'arbitrage, Jean-Christophe Basaille et moi avons fait le déplacement.

Les nouvelles règles du jeu prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2005. La D.N.A diffusera en temps utiles (c'est à dire quelques semaines avant le 1^{er} juillet, dans le cadre d'un BAF spécial, comme à l'accoutumée) la version officielle (en langue anglaise) ainsi que la traduction en langue française. Il est nécessaire de fournir, selon nos usages, un « accompagnement pédagogique » avec ces documents. C'est avec plaisir et en toute cordialité que je me tiendrai naturellement à la disposition de la nouvelle D.N.A pour apporter toute l'aide qui pourrait m'être demandée à ce sujet, si nécessaire.

Chacun le sait : à partir du 1^{er} juillet 2005, les arbitres devront systématiquement administrer un « zéro » à tout joueur ayant une partie en cours dont le téléphone sonnera. Il aurait fallu laisser aux arbitres la possibilité de choisir la « punition », au cas par cas ! Il faudra pourtant l'appliquer et être disciplinés, que cela nous plaise ou non. Personnellement, je trouve cette mesure particulièrement inadaptée, car infiniment trop sévère. Je m'y suis opposé, mais hélas on m'a signalé au sein du Rules Committee que les débats sur ce point avaient eu lieu en fait dès l'an dernier, lors du Congrès qui s'est tenu en Grèce en octobre 2003. Le Congrès de Calvià n'a donc fait qu'entériner cette option votée l'an dernier, et les arguments français arrivaient trop tard.

Cette anecdote démontre que notre Fédération a en fait commis une erreur, dont j'ai pu mesurer les effets sur place à Calvià : nous n'aurions pas dû pratiquer la politique de la chaise vide. Or, c'est ce que nous avons fait durant de longues années sur la scène internationale en matière d'arbitrage, hélas. Il faut faire objectivement ce constat, sans amertume excessive mais froidement et lucidement, puis tourner la page. Toutes les conditions me semblent quand même dorénavant réunies pour partir sur de bonnes bases : d'une part, la délégation d'arbitres français a été très bien accueillie par nos collègues étrangers, d'autre part notre sérieux, notre travail et, pourquoi ne pas le dire, notre compétence, sont reconnus.

La France, qui est aujourd'hui, grâce à l'immense travail accompli par Jean-Claude Loubatière, une nation échiquienne de premier plan, méritait assurément d'être représentée au sein du Rules Committee, du Arbiters Council, du Swiss Pairing Committee et de la Technical Commission !

PRECISIONS POUR LA SAISON 2004-2005

Par Stephen BOYD, délégué de la D.N.A. au siège fédéral

1) Homologation FIDE

Je rappelle qu'il est obligatoire de faire une demande d'homologation pour tout tournoi (en cadence lente) comprenant des classés FIDE y compris les championnats de ligue, de département, de club ou les qualifications jeunes. Cette demande doit être adressée uniquement à **Stephen BOYD**, le responsable des homologations FIDE au secrétariat de la FFE. Les formulaires de type H ont été mis à jour sur le site de la FFE et publiés dans le dernier BAF.

2) Fichier PAPI

Dès la fin d'un tournoi homologué par la FFE, en plus de faire un rapport de tournoi classique (envoi par voie postale), je demande aux arbitres de m'envoyer par mail (à ffe.formation@online.fr) le fichier de sauvegarde de PAPI (icône avec la boule rouge, pas les exportations elo). Cette mesure est destinée à mettre plus rapidement les résultats en ligne sur le site de la FFE.

3) Les tournois de Noël 2004

Je dois avoir tous les résultats de tous les tournois de Noël dans ma boîte aux lettres au plus tard le matin du 3 janvier 2005. Vous devez m'adresser le fichier de sauvegarde de PAPI (l'export n'est pas suffisant) à ffe.formation@online.fr.

Passer ce délai, votre tournoi ne sera pas pris en compte pour le elo FFE de janvier 2005.

Les licences prises sur place lors de ces tournois doivent être arrivées à la FFE avant le 28 décembre.

4) Le bon interlocuteur au siège fédéral

- **Stephen BOYD** (04.67.60.02.24) : ffe.formation@online.fr

Elo FIDE, Titres FIDE, Elo FFE, rapports de tournoi, demandes d'homologation, demandes de logiciel, annonces tournois, questions relatives aux règles du jeu, tournois à normes, suivi des Coupes.

- **Joëlle MOURGUES** (04.67.60.02.22) : ffe.competitions@online.fr

Interclubs adultes, compétitions féminines, articles Echec et Mat, questions concernant les textes figurant dans le Livre de la Fédération.

- **Erick MOURET** (04.67.60.02.29) : erick.mouret@online.fr

Interclubs jeunes, suivi technique du site de la FFE et du logiciel PAPI.

Questions / Réponses

Par Stéphane ESCAFRE

Si vous avez des questions concernant les règlements, que ce soit à propos des règles les plus élémentaires ou des cas les plus tordus, n'hésitez pas à les poser directement à Stéphane Escafre (Arbitre International et formateur) qui vous répondra sur le site internet de la FFE (rubrique : arbitrage "Un arbitre répond à vos questions").

Quelques extraits :

Temps qu'il y aura des Fide

En tant que classé Fide, quel est le rythme de jeu minimum (cadence normale et Fischer) pour que mes parties soient comptabilisées lorsque je rencontre un autre Fide ?

Ce rythme est-il le même exactement pour la réalisation d'une performance Fide ?

Thierry Banos-Robles

Les cadences pour l'obtention d'un classement Fide et les cadences minimum pour qu'une partie soit comptabilisée sont les mêmes :

- Si dans le tournoi, au moins l'un des joueurs est classé à 2200 Elo ou plus, chaque joueur doit disposer d'au moins 2h (deux heures).

- Si dans le tournoi, au moins l'un des joueurs est classé à 1600 Elo ou plus, chaque joueur doit disposer d'au moins 1h30 (une heure trente).

On calcule les parties en cadence Fischer pour 60 coups.

Par exemple 40 coups/1h30 + 10 min avec 30s par coup dès le début est l'équivalent de 2h10 minutes pour chaque joueurs (60 coups donnent 30 min. de bonus. 30 min + 1h30 + 10 min).

Vous trouverez ce genre d'informations sur le site de la Fide :

<http://www.fide.com/official/handbook.asp?level=B02>

Appel à la pelle

Le dernier BAF mentionne qu'à partir du 1er septembre, les commissions d'appel ne sont plus obligatoires à part "dans le cadre des grands tournois internationaux et des grands événements fédéraux".

Je pense comprendre ce que sont les "grands événements fédéraux" (Championnat de France individuel, Championnat de France des Jeunes, etc.) mais qu'entend-on par "grands tournois internationaux" ? Faut-il qu'il s'agisse d'un tournoi de maîtres, ou un "simple" open en 2h/40c comptant pour le Elo FIDE rentre-t-il aussi dans cette catégorie ? Ou bien la condition porte-t-elle sur le nombre de joueurs ? Bref ce point ne me semble pas très clair et j'aimerais bien avoir quelques précisions.

Thomas Lemoine

Faut-il tout définir ? Nous sommes dans une période de transition, les choses seront plus claires la saison prochaine quand nous aurons un peu de recul.

Aujourd'hui traitons au cas par cas : si un arbitre et/ou un organisateur ont un doute quant à la nécessité de créer une CA dans leur tournoi, ils peuvent contacter leur superviseur. Il me semble évident qu'un open international avec un dizaine de titrés et une centaine de participants ne nécessite PAS de commission d'appel. Sur un tournoi de Maître, il n'y a pas d'urgence et l'arbitre peut parler avec les joueurs pour leur expliquer ses décisions. Je ne vois pas l'utilité d'une CA quand l'arbitre a le temps de jouer son rôle de pédagogue. La Commission d'Appel Sportive de la FFE interviendra en cas de gros problème.

Imaginons....

... qu'en cette fin septembre, je décide de me faire un petit cadeau pour la nouvelle année : un titre FIDE. Avec mon classement FFE à 1600, vous allez soupçonner quelque vilénie inavouable. Eh bien non, en apparence ! Les textes et procédures en cours le permettent parfaitement. Et voici comment :

Tout d'abord, avec l'autorisation de mon club qui me prêtera sa salle et le matériel, j'envoie au secrétariat fédéral une demande d'homologation pour un tournoi fermé FIDE de 10 joueurs début novembre, en 3 jours et à 3 rondes de 120 minutes par joueur. En offrant 150, 100 et 50 € de prix, j'invite 4 joueurs FIDE classés aux environs de 2310 et 5 jeunes débutants.

Lors du tournoi joué en toute sportivité, les résultats sont logiques. Imaginons, pour la rapidité des calculs, que les classés FIDE (moyenne 2310) marquent 7,5 sur 9, les jeunes 2 sur 9 et que je marque 5 sur 9. Les méthodes de calcul FIDE m'attribuent une performance de 2204 sur 9 parties, 1971 sur 9 aux jeunes débutants, un gain de 21 points aux joueurs classés.

Il ne me reste qu'à indemniser l'arbitre (234 €), les droits d'homologation FIDE/FFE (66 €) et à envoyer ma demande de titre de Candidat Maître par l'intermédiaire de la FFE avec les 33 € nécessaires. Dès les premiers jours de janvier, un joli petit « c » devrait agrémente ma toute nouvelle fiche FIDE. En trois mois, pour moins de 650 €... et en opposition à toute éthique.

A ma connaissance, cette procédure est restée jusqu'à présent imaginaire. Selon la formule consacrée, toute ressemblance avec un tournoi existant ou déjà terminé ne serait que pure coïncidence. Si la parution de ce texte permet d'éviter par la suite certains trucages, la morale sportive y gagnera.

I.A. Jean-Claude TEMPLEUR

PARTICIPEZ AU BAF

ENVOYEZ VOTRE ARTICLE

PAR MAIL AU DIRECTEUR DU BAF

PRECISIONS SUR LE REGIME FISCAL DES INDEMNITES D'ARBITRAGE

Ce court article revient sur la qualification des indemnités d'arbitrage sur le plan fiscal. En plus de références aux textes fiscaux, il essaiera de donner quelques indications d'ordre général sur ce que nous, arbitres fédéraux, aurons à faire en mars 2005, lors du traditionnel dépôt des déclarations de revenus.

Je tiens à préciser qu'il est purement informatif et ne peut être regardé comme une prise de position officielle de la Direction Générale des Impôts. Différentes situations peuvent survenir pour les arbitres. Nous allons les examiner ci-après. Il ne faudra pas perdre de vue que placer tel ou tel arbitre dans une situation donnée n'est pas forcément la solution : il s'agit en fait d'une question de fait qui doit être appréciée en fonction de chaque situation particulière.

Les collègues arbitres sont invités à contacter le Centre des Impôts dont ils dépendent ou la division Législation et Contrôle Fiscal de la Direction des services fiscaux de leur département.

I – NON-IMPOSITION DES INDEMNITES D'ARBITRAGE

Lorsque les sommes allouées aux arbitres correspondent à la seule prise en charge ou au seul remboursement des dépenses engagées, elles ne constituent pas une rémunération imposable. Cette prise de position vient d'une réponse ministérielle (Rép. Warsmann : AN 16/09/1996 p.4920 n°40273).

II – TRAITEMENTS ET SALAIRES (T.S.) ou BENEFICES NON COMMERCIAUX (B.N.C.) ?

Mais si nous ne nous trouvons pas dans la 1^{ère} situation, les indemnités sont soit des TS soit des BNC. La distinction a son importance, puisque les revenus nets catégoriels de ces deux types de revenus ne sont pas déterminés de la même façon.

Si les conditions d'exercice de leur activité placent les arbitres dans une situation de subordination vis-à-vis d'un club, d'une association ou d'une instance sportive (fédération, ligue, etc...), le revenu ainsi perçu relève de la catégorie des T.S.

Dans le cas contraire (lien de subordination non avéré), ce revenu est imposable dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux. L'article 92 du Code Général des Impôts assimile à des BNC les profits provenant de toutes occupations, exploitations lucratives et sources de profits ne se rattachant pas à une autre catégorie de bénéfices ou de revenus. Cette règle conduit à taxer dans la catégorie des BNC, notamment les profits occasionnels ou accidentels susceptibles par nature de renouvellement.

Rappel : avant de porter telle ou telle somme sur leur déclaration de revenus, les collègues arbitres sont invités à contacter leur Centre des Impôts pour faire le point sur leur situation, chaque cas est particulier ! Ils pourront ainsi avoir une idée précise sur la catégorie à retenir dans leur cas.

Référence documentaire : (sur le site www.impots.gouv.fr)

œ détermination du caractère professionnel ou non d'une activité non commerciale : DB 5 G 25 ;

III – EXEMPLES CHIFFRÉS

Monsieur X., salarié, doit déclarer 18 000 euros dans la rubrique TS.

Arbitre, il a gagné 1000 euros à ce titre, compte non tenu d'éventuels remboursements de frais.

Détermination de son revenu net global imposable :

TS nets = 18 000 – (18 000 x 10%) ; on retrace ensuite 20% de la somme trouvée.

Total des TS nets imposables = 12 960 euros.

Si monsieur X avait rajouter les 1 000 euros de ses indemnités d'arbitrage, son revenu imposable n'aurait pas été de 12 960 euros mais de 13 680 euros pour les TS.

Or, si Monsieur X avait déclaré les 1 000 euros en BNC, il aurait fallu ajouter au TS nets imposables la somme de 630 euros (puisque pour la détermination des BNC nets imposables, il est pratiqué un abattement de 37% de la somme déclarée). Son revenu net global imposable aurait alors été de 13 590 euros.

On constate que les trois chiffres sont différents, et conduisent à un impôt final à chaque fois différent.

Fabien COUSIN, AF 3., varrus73@hotmail.com